

L'urbanisme et les besoins de l'enfant

Autor(en): **Mitscherlich, Alexander**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **74 (1979)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'urbanisme et les besoins de l'enfant

Le sociologue ne cesse de s'étonner que notre planification urbaine, de caractère essentiellement mercantile, ne soit apparemment conçue que pour un seul type humain – et là encore, non sans beaucoup de lacunes –, à savoir l'adulte en état de gagner sa vie. Le sort de l'enfant, comme tel, semble négligeable. Pis: il n'en est même pas question. Le monde enfantin, qui n'est socialement d'aucun poids, est manipulé sans scrupules. C'est là un résidu, auquel on ne prête quasiment aucune attention, du despotisme. Il y a encore chez beaucoup d'adultes une telle incompréhension – ce qui, même parmi les chrétiens, n'a encore troublé aucun de nos concitoyens – qu'ils peuvent ignorer leur rôle de père ou de mère et se croire fondés à recourir à tous les moyens de coercition dont ils disposent. Il y a accord tacite à ce sujet, doublé d'une attitude antipsychologique; car on se méfie instinctivement de la psychologie, craignant qu'elle n'exige des preuves du bien-fondé de cette méthode éducative. En Allemagne surtout, le droit de disposition à l'égard de l'enfant rappelle la façon dont, sur un autre plan, on traite les minorités. Dans la mesure où cette tendance peut être contrée par les pouvoirs publics, cela n'est sans doute concevable que par une meilleure prise en considération du véritable rôle de la mère: en lui donnant plus d'importance, on favorisera aussi le recrutement dans les professions qui viennent en aide aux mères (jardinières d'enfants, etc.). Urbanistiquement, cela doit se traduire par un dense réseau de places de jeu à l'abri du trafic et donnant accès aux surfaces vertes.

L'être humain non encore capable de gagner sa vie ne dispose pas des espaces dont il a besoin; et la ville n'en est pas moins avare pour les personnes âgées qui ne travaillent plus. La planification urbaine manque de la connaissance élémentaire des besoins fondamentaux des diverses catégories d'âges. Et notre société ne cesse de le payer cher. Il ne s'agit certes pas d'une augmentation de confort, voire de luxe; la question n'est pas d'assurer un niveau de vie plus élevé, mais bien de créer les conditions de vie indispensables à l'homme dont toute l'existence se passe en milieu urbain. Quand ces conditions ne sont pas prises en considération, il en résulte des conséquences d'ordre politique au premier chef. Par des erreurs

d'aménagement on fabrique – aussi bien sur le plan privé que dans la vie publique – des individus qui ne s'intéressent pas à la communauté, ou qui même lui sont hostiles. En exagérant un brin, mais non sans justesse, on peut dire qu'une ville qui ne donne pas à ses enfants des places de jeu, à ses adolescents des places de sport ou de gymnastique aisément accessibles, qui ne dispose pas de piscines et de centres de jeunesse à proximité des habitations, n'a pas le droit de s'étonner si ses habitants, devenus adultes, ne prennent aucune part à la vie politique de la commune; si cette participation reste en dehors de leur horizon; s'ils ne conçoivent plus les problèmes de la cité que sous la forme d'entreprises municipales: distribution du gaz, élimination des ordures, moyens de transport.

Telle est bien la situation, qui équivaut à un cercle vicieux: vu que l'intégration de l'être élevé dans les villes est marquée par des déceptions, des renoncements, des barrières et des interdictions, dans une beaucoup plus large mesure qu'il ne serait raisonnablement nécessaire selon ses besoins, il devient certes un citoyen, mais qui n'éprouve pas de véritable intérêt ni de respect pour sa ville. Il est trop tôt confronté à l'égoïste réglementation du genre «il est interdit de marcher sur la pelouse» pour pouvoir faire plus tard son chemin, à travers «la jungle urbaine», autrement que dans un esprit égoïste.

Si nous voulons rompre ce cercle vicieux, qui conduit à la pathologie sociale, nous devons absolument mettre à la disposition des enfants et adolescents – dans l'immédiate proximité de leur domicile – les espaces appropriés, et leur donner priorité sur toute autre considération utilitaire. Cela ne se réalisera que si l'on fait un travail inlassable d'information, que si l'on rabâche cette notion essentielle jusqu'à ce qu'elle soit comprise du dernier représentant au Conseil de ville; jusqu'à ce qu'il ait compris qu'il n'a pas seulement le pouvoir d'élaborer un nouveau tracé de rue, mais aussi d'exproprier un terrain destiné à une place de jeu...

Alexandre Mitscherlich,
«Die Unwirtlichkeit unserer Städte» (Editions Suhrkamp)